

Solen

Service d'Optimisation
et de Lancement
pour l'Entrepreneuriat

2019

Catalogue Formation des Elus locaux



SOLen

Hôtel d'Entreprises

CCI du Cher

Route d'Issoudun

18000 Bourges

Tel. 02 48 48 00 91

Organisme agréé par le
Ministère de l'Intérieur

depuis juillet 2012

1^{er} renouvellement obtenu
le 11 mars 2015

www.solen-france.com - renseignements@solen-france.com

Qui sommes – nous ?

SOLen - Service d'optimisation et de lancement pour l'entrepreneuriat - a pour objectif principal de promouvoir la place des femmes dans notre société, tant sur le plan entrepreneurial ou associatif que sur celui des responsabilités citoyennes (électives ou de mandat).

Mais, au-delà de ce principe, SOLen accompagne toutes les vocations à naître ou existantes.

Afin de sensibiliser, d'informer et de former les femmes qui souhaitent prendre des responsabilités électives, mais également les hommes et les femmes qui les exercent et ressentent le besoin d'améliorer leur efficacité, SOLen a ouvert « **l'École des élu(e)s** ».

Les meilleures statistiques donnent le chiffre alarmant de 17% de femmes élues en France (tous contextes confondus).

L'ambition de SOLen, est donc, d'abord, de mener un vaste programme de sensibilisation, au travers de ses réseaux, afin d'aider les vocations de femmes à s'exprimer et enfin de tendre vers une mixité consentie et harmonieuse.

Les Collectivités sont, en effet, confrontées à une double obligation : trouver des femmes potentiellement intéressées par la prise de telles responsabilités, mais aussi leur donner un rôle, une place à part entière dans les équipes, pour favoriser l'égalité H/F et ainsi tirer parti des avantages de la mixité.

L'originalité de SOLen réside dans la « personnalisation » de l'offre.

En amont, SOLen s'adresse **à la personne**, en identifiant avec elle son besoin en tant que future élue pour y répondre spécifiquement (sensibilisation, information, formation)

Dans un deuxième temps, lorsqu'il s'agit de répondre au besoin des élu(e)s en poste, notre ambition est de travailler dans une grande **proximité** et en apportant des prestations **sur mesure**.

Les atouts de **SOLen**

- Une équipe encadrante pluridisciplinaire, couvrant la grande majorité des champs concernés et capable de mobiliser les ressources et expertises ponctuellement nécessaires.
- Une équipe de formateurs experts dans leurs domaines de compétence
- Des locaux facilement accessibles, centraux, conçus pour accueillir et former collectivement ou individuellement (voir description)
- Une méthode, améliorée en continue (process Qualité), qui s'appuie à la fois sur la recherche en sociologie (liens avec plusieurs laboratoires) et sur la réelle expérience des membres de l'équipe
 - Analyse des situations
 - Compréhension des enjeux
 - Définition des besoins
 - Proposition de réponses personnalisées et adaptées
 - Evaluation de la réalisation (à chaud, à froid..) avec mise en place d'indicateurs
 - Suivi individualisé (SVP SOLen)
- Une équipe dédiée en Région et à votre écoute :
 - Claudine MOUTON /Référente SOLen : 06-12-41-84-59
 - Sandrine GOZARD / Assistante Administrative : 02-48-48-00-91 (s.gozard@solen-france.com)

Quels sont les droits des élus en matière de formation ?

(Article L.2123-12 du CGCT) Afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions. Afin de garantir la qualité et le pluralisme des organismes de formation concernés, le législateur a tenu à ce que ceux-ci obtiennent un agrément préalablement à leurs interventions auprès des titulaires de mandats locaux. Cet agrément est délivré par le ministère de l'intérieur, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNEFEL). **SOLen est agréée depuis juillet 2012 et a obtenu son 1^{er} renouvellement le 11/03/2015 pour 4 ans.**

Le principe du droit à la formation

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité. Le conseil municipal, général ou régional, ainsi que le conseil communautaire des communautés de communes, d'agglomération et urbaines, doivent en effet, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la collectivité ou l'établissement est annexé au compte administratif.

L'octroi d'un congé formation par l'employeur

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus municipaux, départementaux, régionaux et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) précités, s'ils ont la qualité de salarié, peuvent solliciter de la part de leur employeur un congé pour pouvoir bénéficier des actions de formation. **Ce congé est de dix-huit jours par élu, pour toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.**

La prise en charge par la collectivité des frais résultant du droit à la formation

Les frais d'enseignement, mais aussi de déplacement et de séjour résultant de l'exercice du droit à la formation, donnent droit à un remboursement par la collectivité ou par l'EPCI. Les frais de déplacement sont pris en charge dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du [décret du 3 juillet 2006](#) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

Droit individuel à la formation DIF

(Loi N° 2015-366 du 31/03/2015 et 2016-341 du 23/03/2016 – Décret N°2016-870 et 2016-871 du 29/06/2016) : Nouvelles dispositions

Principes de mise en place d'un prélèvement de 1 % sur les indemnités de fonction des élus :

À compter du 1er janvier 2016, tous les élus locaux (percevant ou non des indemnités de fonctions) bénéficient **du Droit Individuel de Formation (DIF) : fixé à 20 heures par an**, cumulable sur toute la durée du mandat (quel que soit le nombre de mandats exercés).

Le but est de permettre aux élus de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur réinsertion professionnelle.

Ce droit est financé par une cotisation obligatoire représentant **1 % des indemnités versées au titre du ou des mandats**.

Les formations éligibles sont celles correspondant à l'exercice du mandat, **dispensées par un organisme agréé pour la formation des élus** et celles sans lien avec le mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Le fond est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations qui assure la gestion directe des demandes de formation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Thèmes des formations

1. Sensibilisation
2. Comprendre les contextes et les grands principes
3. Mieux vivre son rôle d'élue(e)
4. Parvenir à une « mixité harmonieuse »



Au plus près
des besoins
des élu(e)s
de notre
territoire,
SOLen étudie
tous vos projets
de formation et
vous propose des
prestations
sur mesure.

« Ecole des Elu(e)s »



Sensibilisation

L'engagement électif, son sens, ses objectifs

- Qu'est-ce qu'un mandat ?
- Les différents mandats au niveau local.
- Les modes d'élection et durée de mandat.
- Droits liés à l'élection :
 - Garanties accordées à l'élu
 - Indemnités et frais de mission
 - Couverture sociale
 - Protection juridique
 - Droit à la formation
 - Droit à la retraite
 - Sanctions
- Responsabilité juridique.
- Rôle et missions de l'élu :
 - Le représentant des électeurs
 - Le législateur
 - L'administrateur gestionnaire
- Impact du mandat :
 - Image
 - Disponibilité
 - Droit de réserve
- Evolution des mandats locaux
- Conclusion : vivre son engagement

Le programme est adapté à chaque public et comprend les thèmes ci-dessus selon la demande.

Durée : 1 journée

« Ecole des Elu(e)s »

**Comprendre les
contextes et grands
principes**

Connaître l'environnement juridique et réglementaire

Réforme des collectivités territoriales

Objectifs : Comprendre la réforme, ses enjeux, ses applications

Durée 1 journée

Programme :

- Pourquoi une réforme ? (empilement des structures, enchevêtrement des compétences et des financements...)
- Son contenu (définition d'une métropole, d'un conseiller territorial...)
- Ce qu'elle va changer pour chaque élu
- Cadre et calendrier

Marchés et appels d'offres

Objectifs : comprendre les obligations liées aux procédures d'appel d'offres et de marchés publics.

Durée 1 journée

Programme :

- Définition (s) et cadre réglementaire
- Choix du mode de dévolution
- Le processus d'appel d'offres (cahier des charges, création de lots, critères de choix...)
- Cas des marchés publics en France (appel d'offres ouvert, restreint...)
- Procédure MAPA

Finances et budgets (1^{er} niveau)

Objectif : s'approprier les notions essentielles de la gestion du budget d'une collectivité

Durée : 1 journée

Programme :

- Comprendre les grandes règles budgétaires (savoir lire un budget)
- Les principes budgétaires et comptables
- Les contrôles
- Les possibilités d'agir (marges de manœuvre, évolutions en cours d'année, arbitrages...)

Finances et budgets (2^{ème} niveau)

Objectif : élaborer le budget municipal ou communautaire

Durée 1 à 2 journées

Programme :

- De la gestion prévisionnelle à l'exécution du budget
- Les mécanismes comptables (Chapitres et comptes, équilibre du budget...)
- Dépenses et recettes
- Fiscalité, subventions, emprunt
- Rendre des comptes... les contrôles

Finances et budgets (3^{ème} niveau)

Objectif : initier une démarche d'amélioration globale de la gestion publique locale

Durée 1 journée (suivie éventuellement d'accompagnement sur site)

Programme :

- La loi organique relative aux lois de finances (LOLF)
- Le meilleur emploi des deniers publics et la notion de performance
- Suggestions pour adapter ces principes aux collectivités locales
- Mise en place d'un contrôle de gestion
- L'intérêt d'une comptabilité analytique et d'indicateurs de performance
- Les freins organisationnels et culturels

Obtenir des aides publiques et européennes

Objectifs : maîtriser les règles de fonctionnement des différentes aides publiques et européennes

Durée 1 journée

Face à la complexité des critères d'éligibilité et de l'accès à des informations concrètes en la matière, il est souvent difficile de trouver une réponse à la question « J'ai un projet intéressant pour ma commune, puis-je obtenir une aide européenne »?

Et pourtant...la Commission européenne prévoit une démarche simplifiée pour 2014-2020 pour le recours aux aides publiques.

Et les politiques susceptibles de bénéficier de l'appui des fonds publics et européens peuvent toucher tant à l'attractivité et compétitivité du territoire, au développement durable, à l'innovation, l'emploi, la cohésion sociale, la formation professionnelle, les nouvelles technologies ou le développement rural.

Programme :

- Maîtriser les règles de fonctionnement des différentes aides publiques et européennes : niveaux, types et critères d'éligibilité (aides européennes, subventions...)
- Appréhender les règles de fonctionnement des subventions
- Comprendre la place et le rôle de l'élue en tant que partie prenante
- Décrypter le langage des institutionnels et des bailleurs de fonds publics et européens
- Obtenir des outils permettant d'identifier le bon programme

Prévention des risques (1^{er} niveau)

Objectif : mieux appréhender les responsabilités qui incombent aux élus. Se familiariser avec la sphère des dangers et la maîtrise des risques.

Durée : 1 à 2 journées selon périmètre

Programme : Responsabilité et pouvoir

- Le contexte juridique et réglementaire
- Les secteurs à risques : identification et plans d'action
- La délégation
- Le risk management
- Les instances représentatives
- L'évaluation des risques

Prévention des risques (2^{ème} niveau)

Objectif : Comprendre les attentes des commissions de sécurité et mieux positionner les rôles et responsabilités des élus locaux.

Durée : 1 journée

Programme :

- Les fondamentaux de la responsabilité des élus locaux
- Rôle et fonctionnement des commissions de sécurité
- Les ERP (établissements recevant du public)
- Suivre les dossiers soumis à examen et des avis formulés par les commissions de sécurité
- Cas concrets et REX

Prévention des risques (3^{ème} niveau)

Objectif : Identifier le cadre de la responsabilité des élus face aux questions de sécurité

Durée : 1 journée à 1 journée ½

Programme :

- Responsabilité pénale, administrative et politique
- La sécurité des biens et des personnes
- Le Plan Communal de Sauvegarde, la gestion des foules, les ERP
- Les cas particuliers : transports, établissements scolaires, police municipale
- Les problématiques de délinquance, violences urbaines
- L'information en amont et en aval

Compétences et axes stratégiques des collectivités

Généralités permettant de comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales

Objectif : Comprendre le fonctionnement institutionnel et les grandes politiques des collectivités (développement économique, enseignement supérieur...)

Durée : 1 journée

Programme :

- Quels sont les pouvoirs des collectivités territoriales ? (commune, département, région)
- Les compétences transférées
- Les grandes politiques
- Qu'est-ce que l'expérimentation ?

Déceler les forces et faiblesses de la gestion locale

Objectif : Sans être un spécialiste, déceler les forces et faiblesses de la gestion locale est un exercice délicat compte tenu du foisonnement des informations et des documents existants. Avec le recueil de données spécifiques et pertinentes et un angle de lecture, les élus de collectivités sont en mesure de traiter l'information, de poser un diagnostic rapide et fiable tout en hiérarchisant les conséquences. Connaître les forces faiblesses de la gestion locale, permet de définir les améliorations et les actions nécessaires pour une meilleure gestion des services aux publics ainsi que le pilotage des risques de son administration. Connaître sa situation pour valoriser ses engagements et ses projets comme sa communication interne et externe est un facteur clé de succès.

Durée : 2 journées

Programme 1^{ère} journée :

- Le cadre de référence :

Le sens de l'analyse (forces/faiblesses) et objectifs poursuivis

La Loft (Principes- Fondamentaux- Mesure),

Les outils à disposition : Budget, BP, Décision modificative, Budget rectificatif, Compte de gestion et CA, M14 et nomenclature fonctionnelle

- La méthode d'analyse (Règles) :

Les méthodes d'analyse et de diagnostic

Le fonctionnement et particularités

Le fonctionnement et l'angle de lecture

L'investissement et particularités

L'investissement et l'angle de lecture

La technique des AP/CP (Autorisation de programmes/Crédit de paiement)

- Le fonctionnement: La grille d'analyse et angle de lecture

Les dépenses

Les recettes

Le Prélèvement et financement des investissements

Les indicateurs clés
Le résultat global du fonctionnement
Le tableau de pilotage du fonctionnement

- L'investissement: La grille d'analyse et angle de lecture

Les dépenses d'équipement
Les dépenses d'investissement
Les recettes d'investissement
Les AP/CP

Les indicateurs clés
Le résultat global du fonctionnement

- Synthèse : Le résultat de clôture (investissement+ fonctionnement)

Programme 2^{ème} journée :

- Analyse et diagnostic du fonctionnement :

Les points clés
Diagnostic (forces et faiblesses)
Recommandations et pilotage

- La matrice de SWOT :

Diagnostic d'ensemble
La matrice de SWOT – Menaces/atouts/forces/opportunités

- L'Evaluation des politiques publiques :

Le concept
La nomenclature fonctionnelle
➤ Bilan global de la session

Le cas de l'urbanisme

Objectif : Réfléchir à la mise en place d'une politique urbaine (comprendre les contextes et les enjeux) – Comprendre l'urbanisme. S'y retrouver dans son territoire...

Durée : 1 journée

Programme :

- Les grands documents de planification urbaine (D.T.A, S.C.O.T., P.L.U....) et les autres...
- Le Plan Local d'Urbanisme et ses évolutions (révision, modification)
- Les outils de l'urbanisation (Z.A.C...), le permis d'aménager, le permis de démolir
- La gestion foncière, la gestion financière
- La concertation (savoir gérer les contradictions) et la vision durable...

Démarches d'amélioration continue (Qualité, Développement durable...)

Objectif : Comprendre les enjeux des démarches d'amélioration continue et n'appliquer que ce qui est utile et efficace.

Durée : 1 journée

Programme :

- Les enjeux de la démarche :

Les apports pour la collectivité
L'utilité pour les élus et les services

- Les modalités de mise en œuvre :

Les parties prenantes concernées
Les précautions à prendre et les pièges à éviter
Les outils et les référentiels disponibles

« Ecole des Elu(e)s »

**Mieux vivre son
rôle d'él(u)e**

Communication personnelle

Prise de parole en public

Objectifs : pouvoir prendre la parole, quelles que soient les circonstances, sans être paralysé par le trac.
Savoir organiser son discours.

Durée : 1 journée (pouvant être prolongée en fonction de la nécessité d'entraînement)

Programme :

- La maîtrise de la voix et la respiration
- La cohérence du verbal et du non-verbal
- La maîtrise du trac et des émotions
- La maîtrise de l'opposition (et de l'adhésion)
- La mise en forme du message

Savoir convaincre

Objectifs : emporter l'adhésion dans un débat, défendre avec succès ses positions.

Durée : 1 journée (pouvant être prolongée en fonction de la nécessité d'entraînement)

Programme :

- Préparer une stratégie (et non un argumentaire)
- Créer un climat propice à l'échange
- Faire parler l'autre
- Adapter son rythme et son discours à l'interlocuteur
- Conclure positivement

L'art du débat

Objectifs : participer à un débat en sachant apporter son point de vue,
Ouvrir un débat et savoir comment le mener.

Durée : 1 journée (pouvant être prolongée selon le besoin)

Programme :

- Les difficultés et limites de la communication
- Les différences de logique
- La méthode (dialectique et/ou didactique)
- La joute dialectique (savoir éviter les pièges)
- Les techniques permettant de maîtriser le débat
- L'entraînement du mental

La voix, couleur de vos intentions

Objectifs : Votre voix articule vos pensées, elle est le moyen de transmettre, vos idées, vos désirs, vos opinions.

Elle est « l'outil » à travailler pour communiquer, séduire, affiner vos relations, convaincre.

Vous gérez au quotidien des responsabilités, vous êtes amené à prendre la parole dans le cadre de réunions, salons, congrès, séminaires, ou confronté à la presse et aux médias, cet exercice de style requiert une maîtrise parfaite.

Travail sur le stress, les barrières mentales, la respiration, la posture, la voix, l'articulation, la diction, l'interprétation, l'improvisation.

Durée : modulable en fonction de la demande

Programme :

- Le stress et les barrières mentales
- La respiration
- La posture
- La voix
- L'articulation, la diction
- L'interprétation
- L'improvisation
- L'intention

Dans tous ces cas de figures, le coach vous oriente, vous accompagne, pour trouver des solutions avec vous.

Communication institutionnelle

Optimiser ses relations presse/media

Objectifs : Composante essentielle de la communication d'entreprise et/ou institutionnelle, les relations presse répondent à des critères et des nécessités, depuis la définition du message en amont jusqu'à la mesure quantitative et qualitative des résultats en passant par la rédaction des communiqués et dossiers de presse, leur envoi et les contacts proactifs avec les journalistes.

Comme tout autre outil de communication, le communiqué et le dossier de presse ne s'improvisent pas. Dans cette section, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'élaboration de supports de communication appelés à une large diffusion et adaptés aux contraintes des salles de rédaction

Durée : 1 journée

Programme :

Partie 1 :

- La stratégie de communication
- Les outils de communication avec la presse
- La conférence de presse, le petit déjeuner ou déjeuner de presse
- Ce que cherchent les journalistes
- Evaluer les relations presse : pourquoi ? Comment ?
- La communication de crise
- Les adresses utiles

Partie 2 :

- Composer et rédiger ses documents de communication
- L'attaque et la chute : l'entrée et la sortie
- Le message essentiel
- L'agencement des phrases
- Le choix du vocabulaire
- Clarté, propriété des termes, précision
- Ecrire court
- Concentrer sur l'essentiel

Optimiser sa campagne par les réseaux sociaux

Objectif : Comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux et du Web 2.0 pour un élu, promouvoir son image de marque (stratégie de présence et personal branding), automatiser sa veille pour surveiller sa E-Réputation (savoir ce que l'on dit de vous sur le web), construire et gérer sa E-Réputation (blog, twitter, facebook...)

Durée : 1 journée

Programme :

- Web 2.0 : le nouvel écosystème des échanges
- Cartographier vos parties prenantes : associations, opposants, citoyens, administrés, électeurs...
- Prendre la parole en ligne : question(s) de légitimité, rapport du faible au fort
- Être vu : logiques de référencement (SEM, SEO)
- S'approprier les valeurs du web 2.0 : échange, participation, partage, reliance...
- Répertoire des pratiques : sociologie du web (par type de support, par âge, par proximité politique),
- Règles de hub management
- Identité numérique et E-Réputation de l'élu
- Manager les perceptions : Ce que je suis ? Ce que je voudrais être ?
- Prévenir les risques d'E-réputation : cyber squatting, maladresse, piratage, usurpation d'identité, dérision...
- Réagir aux attaques sur Internet : réponses diplomatiques, réponses judiciaires (responsabilité éditoriale, obligations légales...)
- Surveillez votre réputation sur le web
- Mettre en place votre système d'alertes avec Google
- Automatiser votre veille avec des outils gratuits (moteurs, métamoteurs, plateformes...)
- Capitaliser sur votre veille en agrégeant des flux RSS
- Communiquer avec les réseaux sociaux
- Créer et animer votre blog
- Alimenter votre fil twitter
- Construire votre présence sur les réseaux sociaux : partisans, locaux, professionnels (Viadeo, linkedin) ou généralistes (Facebook)

Communication de crise

Objectifs : Donner aux participants les moyens de décrypter les grands problèmes économiques de notre temps.

Durée : 1 journée

Programme :

En fonction de l'actualité et des souhaits des participants, plusieurs thèmes possibles seront tenus et développés :

- Démographie : le vieillissement et ses conséquences, les mouvements migratoires
- Monnaies : Actuelle guerre des monnaies, Destin de l'Euro
- Finances : Dettes...jusqu'où, Banques
- Ressources : Pétrole, bientôt la fin !, Eau...pour qui ?
- Agriculture : Disparition des paysans, quelle agriculture ?
- Industrie : Mort de l'industrie ?, Place de l'industrie française dans le monde
- Europe : Avenirs, éclatement, extension, alliances
- Chine : Place aujourd'hui, Perspectives

Et toutes autres propositions.

Image et représentation

Objectifs : comprendre la différence entre l'image qu'on a de soi et celle que l'on projette.
Accepter son image et mieux se situer socialement.

Durée : 1 journée

Programme :

- Notions de psychologie sociale (représentation collective)
- Notions de psychologie cognitive (propriétés de la représentation)
- A chaque époque ses représentations,
- Image de soi, image des autres, image pour les autres
- Comment avoir une bonne image de soi

Préparer et rédiger un discours pour toutes occasions

Objectifs : Développer son aisance conceptuelle ; Etre apte à maîtriser le discours que le Maire souhaitera faire écrire par d'autres

Durée : 1 journée

Programme :

- Fonctions et particularités du discours
- Accroches exorde et péroraison
- Angles de vue
- Technique rédactionnelle
- Arguments
- Cahier des charges

Travailler au sein d'équipes

Organisation du conseil municipal ou communautaire

Objectifs : Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal ou communautaire (cadre juridique et jurisprudentiel)

Durée : 1 journée

Programme :

- Modalités de vote au sein des assemblées
- Règlement intérieur de fonctionnement (nature juridique et contenu)
- Organisation des séances
- Compétences et attribution
- De la convocation au procès-verbal
- Les commissions
 - Compétences et attribution
 - De la convocation au compte rendu

S'affirmer avec assertivité

Objectifs : Appréhender les bases de l'affirmation de soi, reconnaître ses qualités et ses fragilités, percevoir les énergies qui nous entourent et qui nous constituent, respecter l'autre en restant authentique, oser entendre – oser dire, connaître son rôle en étant soi-même, maîtriser le management assertif

Durée : 1 journée

Programme :

- L'affirmation de soi dans le respect d'autrui
 - S'ouvrir à soi-même (autodiagnostic)
 - Reconnaître ses qualités et ses fragilités
 - Se respecter en restant authentique
 - Respecter autrui
 - Oser entendre – oser dire
- L'impact professionnel – l'impact personnel
 - Construire son identité (communication verbale et non-verbale = certificat d'authenticité)
 - Se positionner (autorité naturelle)
 - Assumer son rôle en étant soi-même
 - Percevoir les énergies qui nous entourent et qui nous constituent
 - Pratiquer un management assertif (prise de décision)

Comprendre les enjeux et trouver sa place

Objectifs : Repérer les jeux de pouvoir, analyser les enjeux d'un projet, d'un contexte
Savoir se situer en toute connaissance de cause

Durée : 1 à 2 journées

Programme :

- Enjeux et objectifs
- Qu'est ce qui se joue ? (introduction à la sociologie des organisations)
- L'analyse stratégique (bases)
- Introduction à l'identité (identités et culture)
- L'individu, le groupe, les interactions
- Les principaux besoins : appartenance, compréhension, action, reconnaissance

Manager les équipes

Conduite de réunion

Objectifs : Organiser et animer une réunion de manière efficace.

Durée : 1 journée

Programme :

- Avant la réunion : opportunité, périmètre (nombre de participants, durée...), ordre du jour, préalables...
- Pendant la réunion : Tour de table, désignation du rapporteur...
Savoir mettre à l'aise les participants
Relevé des décisions, perspectives (prochaines rencontres...)
- Après la réunion
La rédaction du compte-rendu, sa diffusion, gérer les retours...

Organiser et manager les projets collectifs

Objectifs : Comprendre les contextes et impulser une dynamique de changement
Animer les équipes pluridisciplinaires

Durée : 2 journées (accompagnement terrain dans le prolongement)

Programme :

- Eléments de contexte
- Bases de la gestion de projets inter filières
- Développer la cohésion d'équipe par l'audit organisationnel
- Accompagner les projets de changement
- Faire dialoguer la stratégie, la technique, les marchés, l'humain
- Faire de l'évaluation un outil de management

L'équipe municipale ou communautaire : un projet à partager

Objectifs : « Rendre meilleure la vie de nos concitoyens »

Le Conseil est en poste : il va falloir travailler ensemble, quelles que soient les différences
(voire divergences)

Durée : entre 2 et 3 journées selon nombre de participants (possibilité de suivis périodiques)

Programme :

- Construire le projet de mandature ensemble (accepter les différences, débattre avec objectivité, se mettre d'accord sur un socle de partage, renforcer les valeurs communes)
- Le faire partager (comment le diffuser, évaluer l'impact, susciter l'adhésion)

La parité : en faire un levier d'efficacité

Objectifs : Dépasser l'obligation pour en dégager les atouts et en faire une force

Durée : 2 à 3 journées (possibilité de suivis périodiques)

Programme :

- Des enjeux règlementaires incontournables
Du diagnostic au plan d'action
Des pratiques durables
- Des repères pour mieux se positionner
Initiatives déjà mises en œuvre
Focus sur les bonnes pratiques
- Une réelle opportunité à saisir
Bénéfices économiques et organisationnels
Bénéfices sociaux
Bénéfices d'image

Méthodes pédagogiques

Pour tous ces stages :

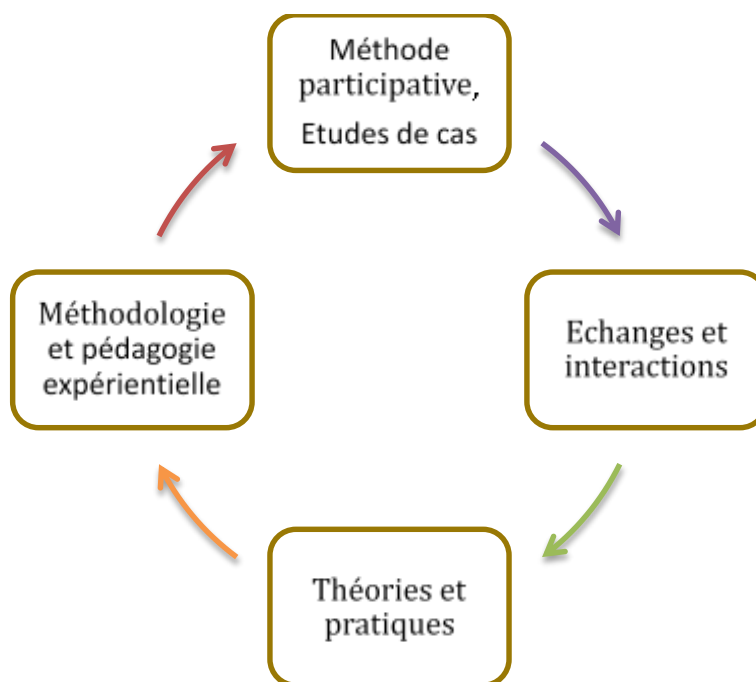
Méthode participative, basée sur des études de cas

Echanges, interactions

Alternance de théories et de pratiques

Apport d'une méthodologie et pédagogie expérientielle

Fourniture de supports pédagogiques



Ces programmes ne représentent pas la totalité de ce que nous pouvons proposer. Ils montrent le champ de notre expertise mais l'équipe d'animateurs peut intervenir sur mesure auprès des demandeurs et s'adapter aux besoins.

Pour tout projet de formation,

une rencontre préalable nous permettra d'établir la meilleure adéquation de notre intervention à votre demande.

Pour cela, avant toute action, nous proposons :

- Un premier contact
- Un rendez-vous personnalisé
- Une proposition d'interventions et de formations adaptée à vos besoins.

SOlen – Hôtel d'Entreprises – CCI du Cher – Route d'Issoudun – 18000 BOURGES

Tel. 02 48 48 00 91 - renseignements@solen-france.com - www.solen-france.com

Vos contacts :

Claudine MOUTON, référente SOLEN : 06 12 41 84 59

Sandrine GOZARD, assistante administrative : 02 48 48 00 91 ou par mail s.gozard@solen-france.com

**SOlen a reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la Formation des Elus
Locaux le 09 juillet 2012 et son premier renouvellement le 11 mars 2015**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECISION

Le ministre de l'intérieur ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1221-1, L. 2123-16, L. 3123-14 et L. 4135-14 ainsi que ses articles R. 1221-12, R. 1221-14 et R. 1221-15 ;

Vu la demande d'agrément déposée par l'association « **SOLEN** » aux fins de dispenser de la formation aux élus locaux ;

Vu l'avis du Conseil national de la formation des élus locaux en date du 24 mai 2012 ;

Considérant la demande d'agrément présentée par l'association « **SOLEN** » et l'adaptation des formations proposées aux besoins des élus locaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux, en application des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, est accordé à l'association « **SOLEN** » sise à Bourges (18000) – 6, rue Maurice Roy.

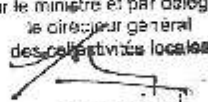
Article 2 : La présente décision est notifiée à l'organisme mentionné à l'article 1^{er} par le préfet du Cher.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; elle peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans les délais réglementaires.

Article 3 : Le directeur général des collectivités locales et le préfet du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 09 JUL. 2012

Pour le ministre et par délégation
le directeur général
des collectivités locales


Eric JALON

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01 49 27 46 27 - 01 40 07 60 60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECISION

Le ministre de l'Intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1221-1, L. 2123-16, L. 3123-14 et L. 4135-14 ainsi que ses articles R. 1221-12, R. 1221-14 et R. 1221-15 ;

Vu l'avis du Conseil national de la formation des élus locaux en date du 29 janvier 2015 ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément présentée par l'association « **Service d'Optimisation et du Lancement pour l'Entrepreneuriat – SOLEN** » et l'adaptation des formations proposées aux besoins des élus locaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux, en application des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, **est renouvelé**, pour une durée de quatre ans à compter de sa réception, à l'association « **Service d'Optimisation et du Lancement pour l'Entrepreneuriat – SOLEN** » sise 6, rue Maurice Roy – Technopôle Labitelle – 18000 Bourges.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'organisme mentionné à l'article 1^{er} par la préfète du Cher.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; elle peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans les délais réglementaires.

Article 3 : Le directeur général des collectivités locales et la préfète du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **11 MARS 2015**

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général
des collectivités locales

Serge MORVAN